

LA DÉLIMITATION DES PAYSAGES: EXEMPLE DE LA VALLÉE FRANÇAISE EN CÉVENNES

Denis GAUTIER*

RÉSUMÉ La volonté de «gestion» des paysages nécessite au préalable de les identifier et les délimiter. Dans le cas de la Vallée Française en Cévennes, ce travail est réalisé, de façon déductive, par coïncidence entre des limites naturelles, liées au relief des vallées, et des limites sociales, liées à l'organisation de la société en quartiers ruraux, ce travail aboutissant à des propositions de paysages.

• CÉVENNES • GESTION DES PAYSAGES
• LIMITE • PAYSAGE

ABSTRACT The “management” of landscapes requires identification and definition: in the case of “Vallée Française” in the Cévennes, this is carried out by identifying coincident natural boundaries, resulting from relief factors, and social boundaries which result from the division of society into rural areas. Prospective landscapes are subsequently proposed.

• BOUNDARY • CÉVENNES • LANDSCAPE
• LANDSCAPE MANAGEMENT

RESUMEN La voluntad de «gestión» de los paisajes precisa de antemano su identificación y delimitación. En el caso de la Vallée Française, en los Cévennes, dicho trabajo se realiza, de modo deductivo, por coincidencia entre límites naturales, vinculados al relieve de los valles, y límites sociales, vinculados a la organización de la sociedad en sectores rurales, desembocando en propuestas de paisajes.

• CÉVENNES • GESTIÓN DE LOS PAISAJES
• LÍMITE • PAISAJE

Le concept de paysage est un révélateur des dynamiques passées et en cours dans un territoire et il peut aussi être un moyen d'action sur ce territoire. Par exemple, le Parc National des Cévennes (PNC) a choisi la «gestion des paysages» comme une de ses actions prioritaires, par l'intermédiaire de «Projets environnement paysage» (PEP) (1). Il est alors nécessaire de savoir comment un paysage se délimite concrètement sur le terrain, selon des limites à définir, pour y appliquer une gestion raisonnée.

Plus généralement, l'identification et la délimitation des paysages sur un territoire est une des questions que pose la gestion des paysages. Le problème des limites du paysage est peu traité dans la littérature, sans doute à cause de la multiplicité des points de vue liés à la perception des paysages. Un bon nombre de gestionnaires parlent de les protéger sans se soucier en fait de les délimiter. Cependant, on ne peut prétendre «gérer» un paysage sans en connaître les limites. Plus fondamentalement, un paysage pourrait-il être un objet scientifique s'il n'était pas identifié et délimité? Connaître le contenu et les limites de l'objet sur lequel on travaille est une nécessité scientifique.

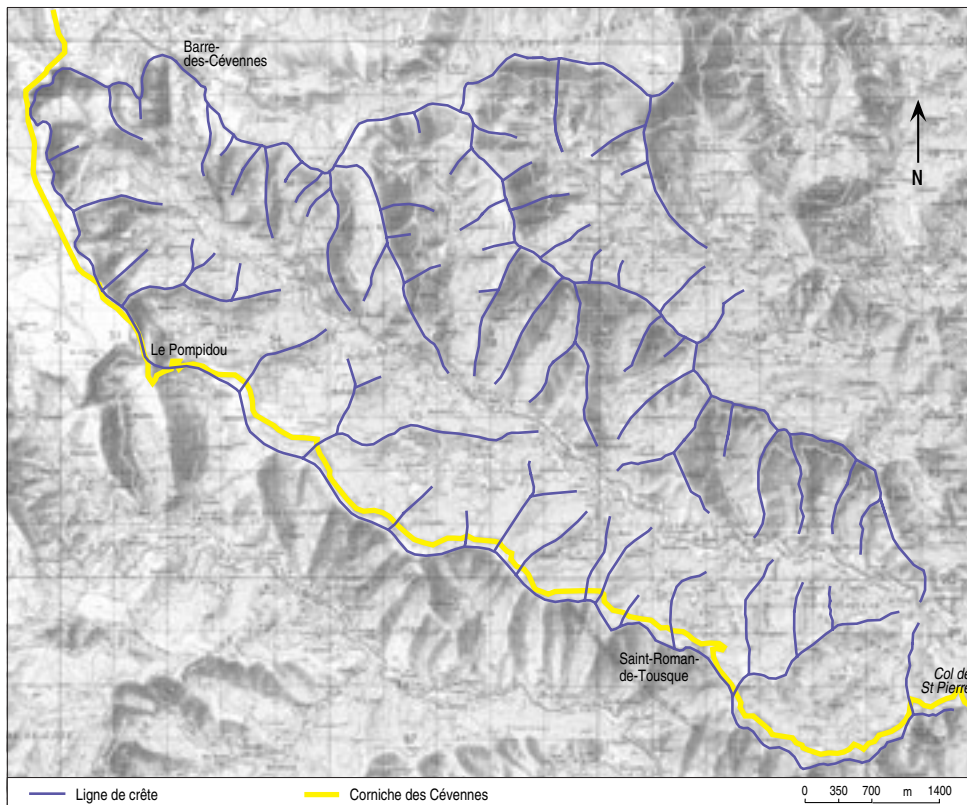
* GIP Reclus, Maison de la Géographie, Montpellier et Université d'Avignon.

Après avoir défini ce que nous entendons par «paysage», nous tenterons, dans le cas de la Vallée Française (Cévennes des Vallées et des Serres), d'y proposer des limites.

Une définition du paysage

Le concept de paysage revêt de multiples sens selon les écoles de pensée et selon l'utilisation qui en est faite (Rougerie et Bérouthachvili, 1991). Il est nécessaire de définir ce que nous entendons par «paysage» afin de cadrer notre propos sur les limites, en précisant bien que:

- le paysage se situe fondamentalement dans le rapport dialectique entre un espace objet et un observateur sujet (Regazzola, 1993) comme il est de règle pour tous les objets observés (Husserl, 1930 et 1986); cette dualité constitutive du paysage est essentielle, il faut l'avoir constamment à l'esprit quand on s'intéresse à une facette particulière du paysage, afin de ne pas tomber dans les mutilations du «paysage-objet» ou, à l'opposé, du «paysage-sensible»;
- le paysage est un produit naturel et social; il se situe à l'interface nature-société (Bertrand, 1978a) et notre approche ne se limite ni au support matériel, ni à sa perception;



par son organisation (2) spatiale ne suffit pas pour affirmer qu'il soit un système cohérent. Il est l'émergence locale d'un système géographique (Brunet, 1974), et son analyse doit être alimentée par des déterminants qui lui sont extérieurs, en particulier les structures non visibles: foncières, culturelles, politiques, etc. Par ailleurs, un paysage correspond à une réalité changeante. Il porte en lui la trace des systèmes ruraux passés. Il est une mémoire collective, en interaction avec les systèmes de représentation de la société locale qui le pratique (Bertrand, 1978b; Durand-Dastès, 1986). C'est un révélateur de faits inscrits par une société sur son milieu biophysique (Defontaine, 1985), avec

1. Découpage physique de la Vallée Française

- le paysage est un support de gestion du territoire et son étude passe par une cartographie, ce qui impose une discrétisation du réel et la recherche de limites.

Avant de donner une définition du paysage, quelques caractéristiques permettent de mieux cerner le problème complexe de ses limites. D'une part, tout individu, même le moins averti, a une perception du paysage; il est capable de le caractériser et de le distinguer d'autres types de paysages en lui attribuant un certain nombre de caractéristiques, en fonction de ses références culturelles et de ses systèmes de représentation. Si l'on admet l'idée qu'un paysage peut être caractérisé par l'arrangement spatial de ses composantes dominantes — par une ambiance en quelque sorte —, on peut alors le distinguer des paysages voisins, et le délimiter. D'autre part, le paysage est un objet qui se perçoit du sol, dans toute sa profondeur, et qui intègre plusieurs plans de vision (Wieber *et al*, 1980; Brossard et Wieber, 1984); en outre, la caractérisation d'un paysage met en jeu la multiplicité des points de vue géographiques d'où un observateur peut le percevoir.

Tout en gardant à l'esprit la dualité entre l'espace-objet et l'observateur, il faut voir comment le paysage a une organisation propre, faite de la combinaison de composantes visibles dans l'espace (habitat, voirie, cultures, bosquets, etc.), dont les formes peuvent être projetées et éventuellement cartographiées sur un plan horizontal. Dire que le paysage peut être caractérisé

des rythmes d'évolution qui sont propres à chacun des éléments en interaction.

L'étude de l'organisation et des dynamiques du paysage conduit à l'analyser comme un système (3), même si la structure, le fonctionnement et la dynamique que l'on étudie sont en réalité ceux du système géographique que reflète le paysage. Celui-ci peut donc être caractérisé par son organisation, c'est-à-dire par la combinaison d'éléments isoschèmes (4) en interaction, perceptibles à un certain niveau d'échelle; il est alors possible d'en cartographier les formes et les limites.

Pour tenir compte de tous ces aspects, le paysage peut être défini, à une certaine échelle, comme *l'émergence d'une portion d'espace hétérogène, pouvant être embrassée par la vue d'un observateur et correspondant au territoire maîtrisé et utilisé par une petite communauté, constituée par la composition répétitive d'éléments différenciés, naturels et sociaux, en interaction.*

Les limites du paysage

Cette définition a des implications sur les limites de paysages.

- *La notion de paysage renvoie à un certain niveau d'organisation et de perception de l'espace.* Ce n'est ni un panorama maximal correspondant le plus souvent à plusieurs types de paysage, ni une unité spatiale homogène qui correspond, quant à elle, à un élément de paysage. Le paysage se situe à un niveau

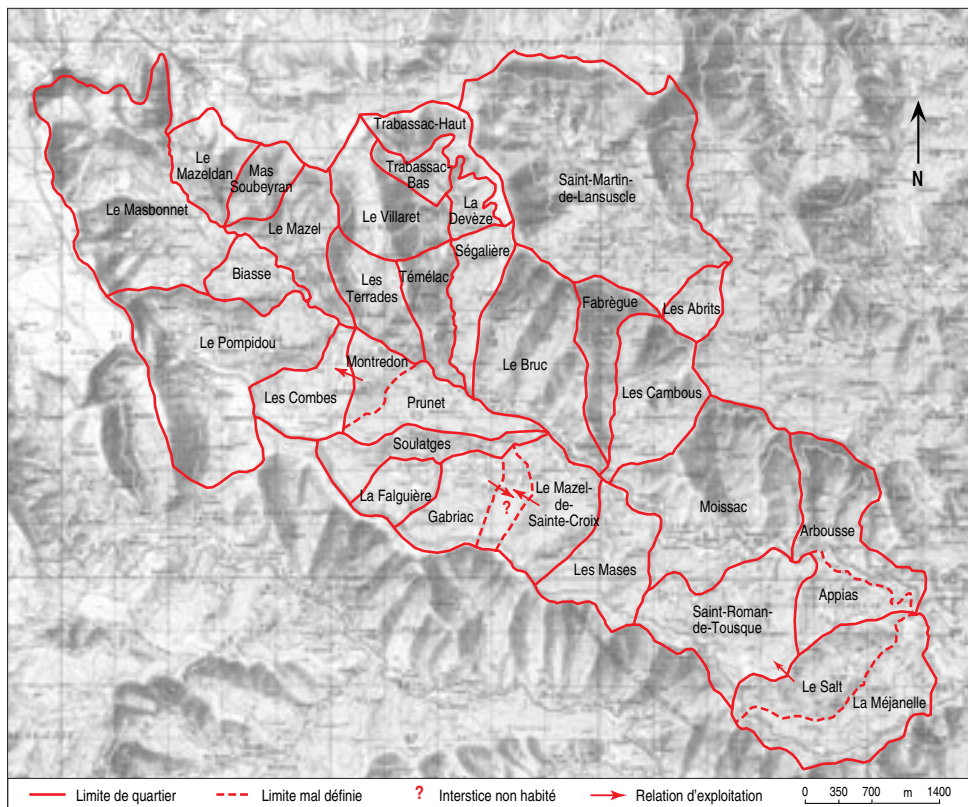
d'organisation hiérarchique qui va du quartier au pays (pour les niveaux spatiaux géographiques), du biotope au secteur écologique, ou même à la région écologique (pour les niveaux spatiaux écologiques). Son étendue spatiale est généralement de l'ordre de 10 à 50 km², ce qui correspond à une échelle à laquelle peut s'exprimer une organisation sociale.

- *Puisque le paysage est caractérisé par une structure répétitive, où s'assemblent les formes de terrain, les formes de végétation ainsi que les éléments construits par l'homme, il commence là où cette structure répétitive apparaît et il finit là où elle disparaît. Pratiquement, au niveau d'organisation spatiale auquel s'appréhende le*

paysage, la géomorphologie est habituellement le facteur à l'intérieur duquel les autres s'enchaînent le plus visiblement, et la limite d'un paysage est souvent la ligne de crête, ce qui correspond bien à la limite du champ d'observation d'un individu placé au cœur de ce paysage, à ce que l'on peut définir comme un «bassin visuel» (Rougerie et Béroutchachvili, 1991, p. 214). Ainsi, les frontières des paysages sont souvent des accidents biophysiques majeurs, résistant aux dynamiques économiques et sociales des systèmes qui se succèdent sur le même espace. Cela est vrai en particulier pour les Cévennes, région au relief contrasté où les contraintes morphologiques imposent des limites franches entre les paysages.

Toutefois, la limite d'un paysage ne dépend évidemment pas que du relief et, dans un espace où le regard n'est pas arrêté par un accident tectonique majeur, ce sont d'autres discontinuités qui fixent les limites des paysages: frontière politique, rupture entre les territoires de deux sociétés, etc. C'est alors souvent un changement de la matrice (5) du paysage qui constitue la limite entre deux paysages.

Le débat de savoir si ce sont les paramètres biophysiques ou les constructions humaines qui décident en premier lieu de la frontière d'un paysage est, à notre avis, inutile puisque, par définition, le paysage naît du rapport dialectique entre la nature et la société. Il existe des situations où ce sont les frontières physiques qui limitent la mise en valeur de l'espace par une ou



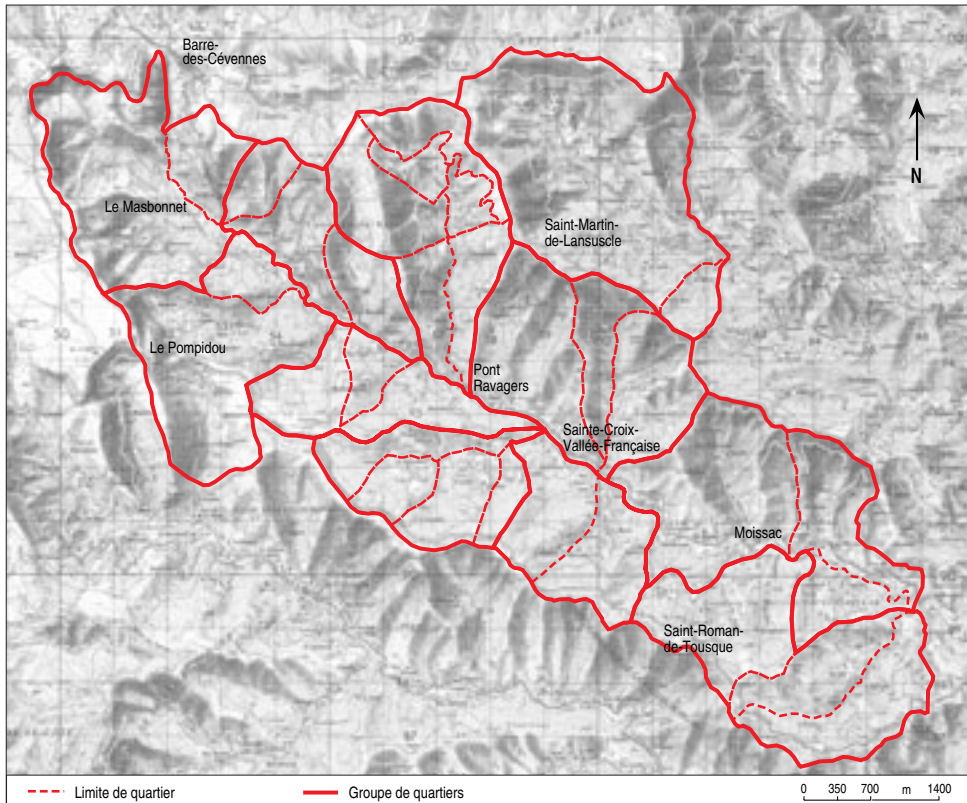
2. Découpage social de la Vallée Française en quartiers ruraux

plusieurs sociétés qui exploitent les ressources naturelles d'un espace et participent à l'émergence du paysage. À l'opposé, il existe des situations où un même milieu mis en valeur par deux sociétés crée deux paysages bien différenciés.

Une façon de traiter le problème est de considérer les limites des paysages comme la frontière des systèmes ruraux dont ils sont le reflet. Que le paysage soit centré sur sa partie la plus humanisée ou qu'il ait l'aspect d'une mosaïque de motifs (masses boisées, finage agricole, village, etc.), ses frontières se définissent quand disparaît la combinaison interactive des éléments caractéristiques d'un système rural au profit de ceux d'un autre système rural. La transition peut être rapide ou longue, présentant un *continuum* de changement, ce qui donne à la frontière des dimensions spatiales (largeur) et temporelles (durée).

Construction des limites à titre d'hypothèse

Pour illustrer cette discussion sur les limites de paysages, on a choisi de traiter la corniche des Cévennes qui intéresse le Parc National des Cévennes au point d'y réaliser un Plan Environnement Paysage. L'idée est de donner des limites aux paysages du territoire à aménager, la Vallée-Française, de façon déductive, en considérant que le paysage est un produit naturel et social. Si le paysage est un produit de la nature et de la société, qui renvoie à un certain niveau d'organisation et de perception de l'espace, alors il est possible, à titre d'hypothèse, de proposer des



3. Groupes de quartiers ruraux en Vallée Française

limites des paysages par la mise en coïncidence d'un découpage naturel et d'un découpage social à ce niveau d'organisation. Cette mise en coïncidence entre ces deux types de découpage n'a qu'une valeur prospective. Elle montrera si notre définition du paysage est opérationnelle et peut donner au Parc un premier découpage de l'espace à partir duquel il peut réfléchir à une «gestion des paysages» dans le cadre d'un PEP.

- *Le découpage du milieu biophysique* est donné par une cartographie des lignes de crêtes (fig. 1), le relief étant le paramètre le plus contraignant des vallées cévenoles, tant pour les processus naturels que pour les dynamiques sociales.
- *Le découpage social* est réalisé sur la base de la notion de quartier rural (6), préférée à celle du lieu-dit ou du finage (fig. 2). En effet, la mise en valeur de l'espace s'est réalisée localement en Cévennes par des groupes humains, parfois plusieurs foyers, organisés en quartiers ruraux. Centré sur le bâti d'un habitat dispersé, le quartier constitue un motif des paysages cévenols, qui se répète, subit des variations locales et se combine avec d'autres motifs comme les versants boisés non exploités ou les gros hameaux, pour constituer un paysage.

La construction du découpage spatial de la Vallée Française en quartiers ruraux a nécessité des entretiens avec des personnes âgées qui se souviennent encore de cette organisation de la société rurale héritée des systèmes ruraux anciens. Ces quartiers ruraux, qui sont des territoires de la vie quotidienne hérités du

passé, sont ensuite assemblés en groupes de quartiers connexes; ils comportent généralement un gros hameau, lieu de rendez-vous regroupant quelques services (fig. 3).

La mise en correspondance graphique des découpages naturel et social fait apparaître des coïncidences spatiales, dont nous faisons l'hypothèse qu'elles correspondent à des frontières de paysage (fig. 4) (7). Dans l'exemple cévenol traité, la rudesse du relief permet généralement une bonne coïncidence entre les découpages naturels et sociaux. Pour les cas, peu nombreux, où il y a disjonction majeure entre les limites du relief et des groupes de quartier, il faut décider de la limite

du paysage: il peut s'agir de la ligne de crête quand celle-ci marque une rupture franche entre deux vallées principales [1] ou secondaires [2], du cours d'eau dans le cas où les quartiers investissent les deux versants opposés à partir de hameaux de fond de vallée [3 et 4], ou encore de la limite de quartiers en cas de pratiques rurales bien différenciées sur un espace présentant des caractéristiques physiques peu contraignantes.

Les coïncidences entre découpages naturels et sociaux autorisent, dans le cas de la Vallée Française en Cévennes, la proposition des limites pour les paysages. Sur la base de ce découpage, qui s'établit sur une définition du paysage combinant nature et société, une analyse rigoureuse des paysages peut être ébauchée tant pour les aspects visuels que pour l'organisation spatiale. Cette analyse affirmera ou infirmera les limites proposées qui, livrées à la critique des agents de terrain, pourra être utile à une réflexion sur la gestion des paysages.

(1) PEP: «outil devant permettre un traitement global du paysage par petits territoires» (Document interne du PNC).

(2) Le fonctionnement et la structure étant intimement liés, il faut les observer ensemble en étudiant «l'organisation» du système rural (Godron, 1984). L'essentiel est de comprendre que cette organisation présente à la fois des aspects spatiaux (les structures) et des aspects temporels (fonctionnement), qui sont les deux faces d'une même réalité, l'aspect temporel référant à la fois à un temps court et aux traces

d'un temps plus long et de son inertie sous forme de vestiges qui peuvent demeurer actifs physiquement et socialement.

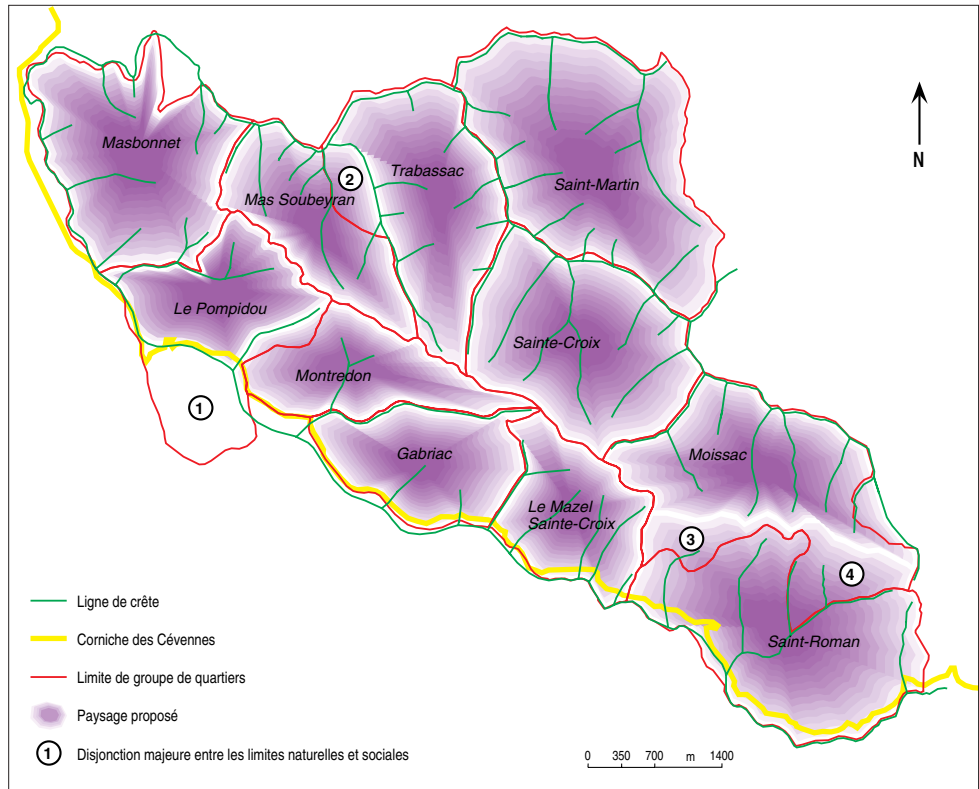
(3) Un ensemble organisé d'éléments dont les interactions sont si importantes qu'elles doivent être prises en compte pour l'étude de cet ensemble.

(4) Les unités spatiales isochèmes sont définies comme des unités ayant même structure, à leur niveau, d'un point de vue morphologique et fonctionnel.

(5) La matrice peut être définie comme le «fond de tableau» relativement homogène à l'intérieur de laquelle apparaissent de petits éléments différenciés (taches, corridors) (Cf. Forman et Godron, 1986).

(6) Le quartier rural est un ensemble structurel d'assez petite dimension, à l'intérieur duquel les aspects physiques, le système de culture, le paysage agraire et les problèmes socio-démographiques entretiennent le même type de rapport. L'homogénéité d'un quartier rural tient à la structure qui le définit (Brunet, 1969).

(7) La représentation cartographique des paysages proposés en dégradé de couleur du centre, partie la plus humanisée, aux marges, est une façon de représenter les transitions floues entre deux paysages tout en les individualisant.



4. Proposition de paysages

Références bibliographiques

BERTRAND G., 1978a, «Le paysage entre la Nature et la Société», *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 49, fasc. 2, avril, pp. 239-258.

BERTRAND G., 1978b, «L'archéologie du paysage dans une perspective d'écologie historique», *Colloque Caesarodunum*, 13, Tours, pp. 132-138.

BROSSARD T. et WIEBER J.-Cl., 1984, «Le paysage: trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie», *L'Espace Géographique*, n° 1, pp. 5-12.

BRUNET R., 1969, «Le quartier rural, structure régionale», *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 4, n° 1, pp. 81-100.

BRUNET R., 1974, «Analyse des paysages et sémiologie. Éléments

pour un débat», *L'Espace Géographique*, t. III, n° 2, pp. 120-126.

DEFFONTAINES J.-P., 1985, «Étude de l'activité agricole et analyse du paysage», *L'Espace Géographique*, n° 1, pp. 37-47.

DURAND-DASTÈS F., 1986, «L'interaction espaces-sociétés, la géographie sociale et la «théorie du renversement», *L'Espace Géographique*, n° 2, pp. 114-117.

FERRIER J.-P., 1982, «Le territoire de la vie quotidienne et le référentiel habitant», *Géopoint 82*, Avignon, Groupe Dupont, pp. 171-197.

FORMAN R. T. T. et GODRON M., 1986, *Landscape Ecology*, New York, John Wiley & Sons, 619 p.

GODRON M., 1984, *Abrégé d'écologie de la végétation terrestre*, Paris, Masson, 196 p.

HUSSERL E., 1930, *Formale und Transcendantale Logik*, Halle.

HUSSERL E., 1986, *Méditations cartésiennes. Introduction à la phénoménologie*, Paris, Vrin.

REGAZZOLA T., 1993, «Le paysage: notion générique ou concept transiitif?», *Recherches. Études Environnement-Développement*, 43-44, juillet-décembre, pp. 20-22.

Réseau PNR Centre-Est, 1995, *Paysages. Concepts, outils, gestion*, CRENAM, Université J. Monnet, Saint-Étienne, janvier, 80 p.

ROUGERIE G. et BÉROUTCHACHVILI N., 1991, *Géosystèmes et paysages*, Paris, A. Colin, 301 p.

WIEBER J.-Cl. et al., 1980, «Recherches sur les paysages de la haute vallée du Doubs», *Extraits des publications du CUER*, Besançon, Université de Franche-Comté, n° 3, pp. 23-62.